République Française Département de la Moselle Mairie de HULTEHOUSE



Conseillers en fonction: 10 Conseillers présents: 10 Conseillers votants: 10

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 27 Janvier 2023 à 19 h 00

Convocation adressée le 23.01.2023

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

<u>Etaient présents</u>: DREYER Nadine, BAILLY Éric, Philippe HERTSCHUH, ZIMMERMANN Myriam, Vincent BUCHY, Marc WALCH, VATRY Christian, Stéphane MANSER et HEINRICH Giselle.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du conseil municipal du 16.12.2022

1.Finances communales:

Réexamen de la requête de M WALTER

2. : Maison des Sœurs

Changement architecte pour la mission de maitrise d'œuvre

3. Acquisition voiture communale

4.Divers et communications:

Acquisition tracteur communal

Approbation conseil municipal du 16.12.2022

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 16.12.2022 et approuvent le compte rendu à l'unanimité.

Point 1 : Finances communales

Réexamen de la requête de M WALTER

Suite au courrier de la Préfecture nous demandant un réexamen de la requête de M WALTER ALAIN qui souhaite un dégrèvement de sa facture d'eau d'un montant de 1943.10 euros.

Monsieur le maire fait part à nouveau au conseil municipal du dossier :

M WALTER avait déclaré un acte de vandalisme par une plainte déposée à la gendarmerie de Phalsbourg et un non-lieu a été prononcé. De ce fait, M Walter a engagé un plombier pour une expertise de ses canalisations dont le résultat est en faveur d'un dégât causé par le gel, à la suite il a refusé de faire une contre-expertise.

Par conséquent, s'agissant d'un acte de vandalisme ou de négligence de sa part, la loi n°2012-387 dite "Warsmann" ne peut s'appliquer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide pour les motifs évoqués ci-dessus :

De ne pas appliquer de réduction sur la facturation Eau de M WALTER Alain.

AVENANT TRANSFERT ARCHITECTE

Vu la fin d'activité de la société d'architecture CLA Architecture à partir du 31 Janvier 2023. Suite à la réunion du Mercredi 11 Janvier 2023 pour présentation de la société ADRIAN ARCHITECTURE 6B Rue de Weyer 67320 DRULINGEN recommandée par M Cédric LEHRER Gérant de CLA Architecture ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal de prendre position quant au transfert d'architecte

Le conseil municipal, après délibéré:

- Autorise le transfert à la société ADRIAN ARCHITECTURE à compter du 31 Janvier 2023
- Autorise le maire à procéder au versement du solde à CLA Architecture qui s'élève à 4645.26 ttc.
- Autorise le maire à signer l'avenant de transfert de contrat.

Adopté à l'unanimité.

Point 3: Acquisition voiture communale

Vu la modification de l'équipe des agents d'entretien communaux qui sont à 2 agents

Vu la nécessité d'avoir un moyen de locomotion autre que le tracteur communal dans lequel il n'y a qu'une place

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des agents communaux

Il convient d'acquérir un véhicule pour les déplacements des agents au sein de la commune et à l'extérieur en cas de besoin pour l'achat de matériaux

Sur proposition de la 1ère adjointe pour un véhicule diesel de type Kangoo, 2 places, avec un kilométrage de 244 000 pour un prix de 2500 €.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise le maire à faire l'acquisition de ce véhicule au prix de 2500 €

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Divers et communications

Acquisition tracteur communal:

Le tracteur communal étant en réparation M BAILLY Éric et M HERTSCHUH Philippe se sont rendus sur place pour voir l'avancée des réparations.

La facture des réparations effectuées à ce jour s'élève à un montant de 3400 euros, réparations qui se sont révélées infructueuses. D'autres réparations sont nécessaires avec une facture qui avoisinerait les 9000 euros (sans garantie de fonctionnement).

De ce fait l'achat d'un nouveau tracteur communal est privilégié et par principe l'ensemble du conseil municipal est pour.

M BAILLY ET M HERTSCHUH continuent à prospecter, et à établir des devis dans d'autres établissements.

AUTRES DIVERS:

<u>Taxe logements vacants</u>: le conseil demande au maire que pour instaurer cette taxe il souhaite consulter la liste des logements vacants

<u>Photovoltaïque</u>: des travaux de réparation seront effectués prochainement concernant le remplacement de la protection du coffret extérieur. Le conseil municipal demande au Maire de laisser faire un devis pour la réparation du panneau d'affichage qui n'indique plus les données.

Ecole :

Monsieur le maire fait part au conseil de la réunion concernant le périscolaire qui doit permettre une amélioration du fonctionnement interne.

Il fait également part au conseil d'une chute des effectifs du RPI qui passent de 91 à 70 élèves, l'inspection académique nous fait savoir que le maintient des classes est assuré pour la rentrée 2023 mais que l'année 2024 serait impactée par une fermeture de classe en cas d'effectifs non suffisants.

<u>Vœux du maire</u>: Giselle HEINRICH a pris la parole pour dire que la soirée fut réussie. Elle propose de mettre en place une table pour que certaines personnes âgées puisent y déposer leurs verres et les apéritifs (saucisses, pain...) pour plus de confort.

<u>Le conseil est levé à 20 H 40</u> SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :

MOUTON Philippe
DREYER Nadine
BAILLY Eric
TIED MOCH HI DI III
HERTSCHUH Philippe
ZIMMEDMANNI Marriana
ZIMMERMANN Myriam
BUCHY Vincent
BOCITI VIIICIII
WALCH Marc
Willest Male
VATRY Christian
MANSER Stéphane
HEINRICH Giselle